



# PRIX LITTÉRAIRE D'AQUITAINE

## REGLEMENT 2011

### La nature même du concept réside dans son nom :

#### « Prix littéraire d'Aquitaine »

Il s'agit bien, en effet, d'un prix, une récompense, la reconnaissance d'un talent, d'un savoir-faire.

Le prix se veut littéraire et concerne les secteurs du roman, de la nouvelle, de la poésie, de l'essai.

Enfin ce prix est d'Aquitaine parce que l'auteur et l'éditeur résident en Aquitaine.

Il obéit aux objectifs des Savoir-Faire : « Recherche et valorisation d'une identité régionale ».

### Le règlement

#### Du prix et de sa nature

Article 1 – La sélection s'opère parmi les livres édités durant l'année d'attribution du prix et celle qui la précède.

Article 2 – Le Prix concerne les œuvres de littérature : roman, nouvelle, essai, poésie ... à l'exclusion des albums de photos ou de dessins dans lesquels la partie littéraire serait inexistante ou insuffisante.

Article 3 – Le sujet de l'ouvrage est libre.

Article 4 – L'auteur doit vivre en Aquitaine.

Article 5 – L'éditeur doit être en activité dans la région.

## De la sélection et de la remise du Prix

- La première sélection s'opère en début d'année en collaboration avec l'ECLA. Elle doit permettre un choix parmi les œuvres des deux années concernées et répondre aux critères de spécificités littéraires (Article 2).
- Les ouvrages pré-sélectionnés sont répartis parmi les membres du jury à raison d'un à deux livres par juré.
- La seconde sélection est opérée par le jury au cours d'un déjeuner prévu au mois de juin. Une dizaine d'ouvrages est alors retenue parmi les livres pré-sélectionnés.
- Chaque juré recevra un exemplaire de chacun des titres retenus ainsi choisis, à lire pendant l'été.
- Par écrit, le bureau des « Savoir-Faire » recevra le classement par ordre de préférence des trois ouvrages choisis par chacun des membres du jury.
- Les trois premiers livres du classement ainsi obtenu constitueront le panel définitif présenté lors du déjeuner d'attribution se déroulant au mois de novembre.
- Le jury sous la conduite de son Président choisit le lauréat à cette occasion. Les membres du jury s'engagent à respecter la confidentialité des délibérations des débats.
- L'annonce du titre de l'ouvrage, de son auteur et de l'éditeur est faite à l'issue du déjeuner.
- Le Prix littéraire d'Aquitaine est remis au lauréat à l'Hôtel de Région par le Président du conseil régional lors d'une cérémonie au cours de laquelle l'éditeur est également mis en valeur.
- L'éditeur s'engage à mettre le bandeau « Prix littéraire d'Aquitaine » sur l'ouvrage récompensé.